



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 24 SEPTEMBRE 2024

En exercice : 13 Le 24 septembre 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à
Présents : 11 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane
Votants : 12 DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, DESCAMPS, MENDES, VALLEE, VIVIER et Messieurs BOUBLI, LEK, LIGNEUX, TOUIN

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N°20	CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE RSA
------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Considérant, l'avenant financier à la convention entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et le CCAS de Bouffémont fixant le solde de subvention à 1960 € pour l'année 2023.

Considérant la convention entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et le CCAS de Bouffémont portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le CCAS pour l'année 2024 et fixant l'acompte à 1960 €.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la vice-présidente à signer les conventions 2024 et tous documents s'y rapportant afin de percevoir les recettes liées à cette activité.

Dit que ces recettes seront affectées au budget du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE

